mapelor

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nom de l'entreprise : *MAPELOR S.L.*
Adresse complète : *c/ PARTIDA PETRILS S/N (ALICANTE)*
Produit : *Manipulés de Papier et Non-tissé.*

Les matériaux utilisés dans la fabrication de nos produits sont conformes à la législation sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires, conformément au Règlement (CE) 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, en date du 27 octobre 2004, sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Tout cela en vertu des certificats mis à notre disposition par les fournisseurs avec lesquels nous travaillons.

Selon les certificats fournis par nos fournisseurs, les matériaux de nos produits ont été fabriqués conformément au Règlement (CE) 2023/2006 de la Commission, en date du 22 décembre 2006, sur les bonnes pratiques de fabrication de matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

De plus, ils ne contiennent pas de composants dangereux en concentrations supérieures à celles établies par la loi selon le Règlement (CE) 10/2011 sur les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont également conformes à la recommandation "für Risikobewertung" (BfR) Papier et Carton pour le contact alimentaire (1.9.2017).

Quant aux encres utilisées dans la fabrication de nos nappes et serviettes, nos fournisseurs certifient qu'il n'y a pas de traces d'huiles minérales nocives pour la santé dans leur composition.

En ce qui concerne les adhésifs, notre fournisseur atteste de l'aptitude du produit au contact alimentaire conformément aux réglementations citées.